Bordereau attestant l'exactitude des informations - TOURS - 3701 - Actes des sociétés (A) - Dépôt le 30/05/2024 - 5484 - 1981 B 00092 - 320 653 017 - ABCIS TOURAINE by autosphere

1AF/00/16/65/69

TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOURS

ORDONNANCE
du Juge Commis à la surveillance du Registre du Commerce

N° RG : 2024003648
Dossier : 2024RC000010

Nous, Madame COUDELOU-RAFFESTIN Brigitte, Juge chargée de la Surveillance du Registre du Commerce et des Sociétés du Tribunal de Commerce de TOURS,
Assisté de Maître Edouard LIBES, Greffier,

Vu la requête présentée par la société ABCIS TOURAINE BY AUTOSPHERE 215 Boulevard Charles De Gaulle 37540 SAINT-CYR-SUR-LOIRE immatriculée au RCS de Tours sous le numéro 320653017,

Représenté par Monsieur David HEBERT représentant légal de la société,

Vu l'article R.123-139 du Code de Commerce,

ATTENDU que la société en nom collectif ABCIS TOURAINE BY AUTOSPHERE a déposé le 29 Janvier 2024 au greffe par la voie de la plateforme du Guichet Unique une déclaration d'inscription modificative tendant à la transformation de la société de société en nom collectif en société par action simplifiée,

ATTENDU que par courriers en date du 09 Février 2024, du 19 février 2024 et du 21 février 2024 le greffe de céans a sollicité du requérant le dépôt du rapport du commissaire à la transformation conformément à l'article R.123-105 du Code de commerce,

ATTENDU que ledit rapport n'ayant été fourni par la société requérante, le greffe de céans à pris une décision de refus d'enregistrement de la formalité en date du 08 Mars 2024,

ATTENDU que par requête en date du 22 Avril 2024, reçue au greffe le 27 Mai 2024, la société ABCIS TOURAINE BY AUTOSPHERE sollicite du Juge commis à la Surveillance du Registre du Commerce et des Sociétés d'ordonner au greffier de procéder à l'enregistrement de la formalité sans avoir à procéder au dépôt du rapport du commissaire à la transformation,

ATTENDU que l'article R.123-105 alinéa 3 du Code de commerce dispose que *"le rapport du commissaire à la transformation, ou selon le cas du commissaire aux comptes, relatif à la transformation d'une société en société par actions est déposé huit jours au moins avant la date de l'assemblée appelée à statuer sur la transformation ou, en cas de consultation écrite, huit jours avant la date limite prévue pour la réponse des associés"*.

ATTENDU qu'en application de l'article L.224-3 du Code de commerce lors de la transformation en société par actions d'une société d'une autre forme, la société est tenue de désigner un commissaire à la transformation chargé d'établir un rapport sur la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers sauf si elle est dotée d'un commissaire aux comptes lors de la transformation,

ATTENDU qu'au vu des pièces versées à la requête et des informations précédemment déclarées

AC/2024/00/54/87.01

N° Dépot : 2024R005484

Date du dépot : 30/05/2024

N° Gestion : 1981B00092

N° Siren : 320 653 017

Dénomination : ABCIS TOURAINE by autosphere

Adresse : ANCIENNEMENT 207 AV DU MANS 215 BD CHARLES DE GAULLE 37540 SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Date de l'acte : 30/05/2024

Type d'acte : Ordonnance